

verdoyantes, les animaux s'y rendront pour y trouver de la bonne nourriture. Je me demande où il faudrait tirer la ligne.

Pendant que j'ai la parole, je tiens à parler de ce qu'on a dit plus tôt au sujet du projet d'établissement d'une pente pour les skieurs dans le parc national Riding-Mountain. Ce serait une entreprise fort souhaitable et, si nous avions une population plus nombreuse dans la région immédiate, le projet soulèverait peut-être plus d'enthousiasme qu'il n'en a soulevé jusqu'ici. Le ministre a mentionné le problème que poserait l'enlèvement des arbres dans la région du parc du Mont Riding, où l'on pourrait établir la pente à l'intention des skieurs et les effets qui pourraient en résulter par suite de l'écoulement plus rapide des eaux, ajoutant peut-être ainsi au problème plutôt difficile qui existe déjà dans la région, quant aux risques d'inondations. Mais en même temps se pose le problème de rendre les services du parc utilisables en hiver. Si je ne m'abuse, les services déjà prévus pour la commodité du public appartiennent à des particuliers; or, dans ce cas, il appartiendrait donc à l'initiative privée d'adapter ces services pour l'hiver.

Un autre problème surgit à ce même propos, savoir les moyens d'accès au parc. Le chemin de fer n'est pas dans le voisinage immédiat du parc. Pour s'y rendre, il faut passer soit par McCreary soit par Erickson qui sont à une petite distance du parc. Autrement, il faut s'en remettre surtout à l'automobile ou à l'autobus. Il se peut que ce problème ne fasse pas complètement obstacle au projet en cause, mais il est l'un de ceux que pose ledit projet. Toutefois, si je songe maintenant aux gens qui profiteront des installations de ski il s'agira selon moi dans la plupart des cas de groupes se rendant au parc en vacances ou pour de plus longues périodes. Nous devrions peut-être aider à assurer les services pour ces gens, mais je ne peux envisager cet endroit se transformant immédiatement en un lieu où les gens n'iraient qu'en fin de semaine faire du ski. Il semble que l'on envisage une sorte de station d'hiver. Peut-être l'idée en vaut-elle la peine et surtout en vaudra-t-elle la peine avec le temps. Dans la même veine, cependant, je signale un autre fait à propos du ski.

Je dois avouer que j'ignore où habitent au Manitoba les amateurs de ski. Dans la région méridionale du Manitoba nous avons eu deux entreprises de ski, l'une à Larivière et l'autre à Roseisle qui ont bénéficié d'un fort encouragement sous forme d'excursions de fin de semaine de la part de nos deux réseaux ferroviaires. Ce fut, je pense, une source de beaucoup d'agrément et la chose se poursuit à un certain rythme, mais les chemins de fer ont suspendu leur service de fin de semaine, qui

était surtout un service dominical. J'espère que le ministre continuera d'accorder à cette entreprise son attention ordinaire. Si nous pouvons avoir une station d'hiver au Manitoba, tant mieux. Il n'en faudrait pas moins, je crois, faire un relevé soigné de la population qui utilisera probablement ces services, de même que des touristes et amateurs de ski de l'extérieur de la province et certes aussi des habitants du voisinage immédiat, qui seront amenés à se servir de ces aménagements. Lorsqu'il examinera la situation le ministre n'oubliera pas, je l'espère, de tenir compte de ces régions.

M. Knowles: Je désire ajouter un mot à l'appui de la demande et de l'excellent plaidoyer de l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre en faveur de l'établissement d'une gare d'autobus à Wasagaming dans le parc national du mont Riding. Point n'est besoin d'exposer plus à fond l'argument, car on l'a déjà très bien fait, mais j'aimerais demander tout particulièrement au ministre si son enquête sur la question comprenait des entretiens ou de la correspondance avec la compagnie d'autobus. Dans le cas de l'affirmative, —je n'ai pas besoin de pousser plus loin ma question, car le ministre fait non de la tête.

L'hon. M. Lesage: Non.

M. Knowles: Le ministre n'a pas communiqué avec les dirigeants du service d'autobus?

L'hon. M. Lesage: Non; je ne l'ai pas fait.

M. Knowles: Je ne crois pas que la situation soit satisfaisante. Je me rends compte que c'est le prédécesseur du ministre que nous avons saisi de cette question...

L'hon. M. Lesage: Non, c'est moi.

M. Knowles: C'était en décembre dernier.

L'hon. M. Lesage: C'est bien moi.

M. Knowles: Quoi qu'il en soit, selon moi, il faudrait pour traiter cette question communiquer avec les compagnies d'autobus. J'irai un peu plus loin que ne l'a fait mon voisin l'honorable représentant de Winnipeg-Sud-Centre. Il propose qu'on leur demande d'établir un terminus d'autobus. Il me semble que vu que la compagnie obtient des administrateurs du parc la permission de faire affaires dans le parc,—le ministre hoche la tête.

L'hon. M. Lesage: Non, non. La compagnie d'autobus n'obtient pas de permission des administrateurs du parc. Les autobus paient un droit d'entrée.

M. Knowles: C'est exact.

L'hon. M. Lesage: Ces véhicules acquittent le péage à l'entrée et ils ont le droit de pénétrer dans le parc comme n'importe quelle